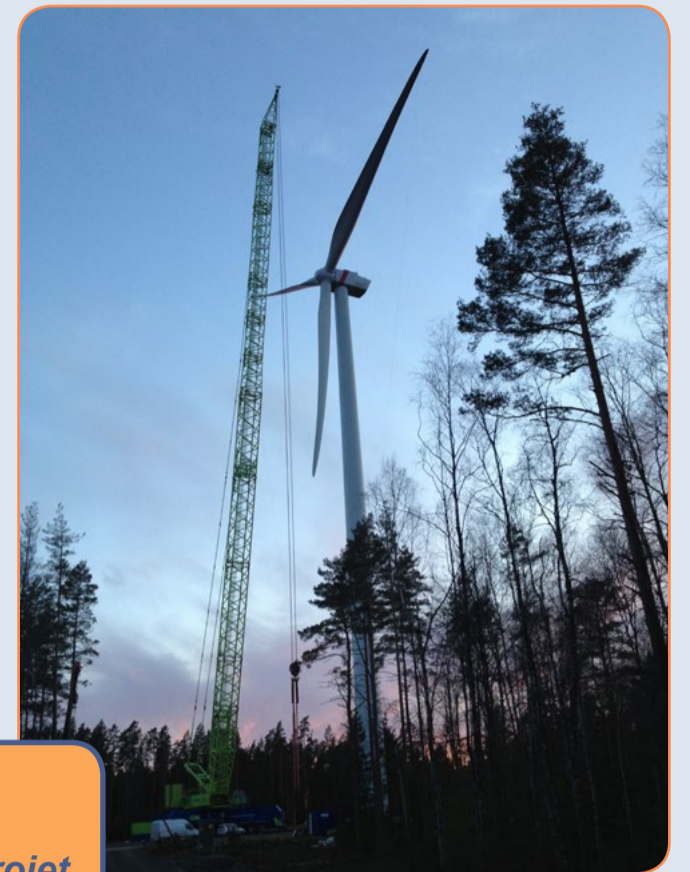


DE L'IDÉE AU PROJET : UN LONG PROCESSUS

L'implantation et le développement d'un parc éolien est très règlementé pour garantir un projet respectueux de l'environnement local, du paysage, du patrimoine, du cadre de vie et des habitants.

Des étapes et des autorisations sont indispensables pour faire un projet.



CONCERNANT L'IMPLANTATION

- Les éoliennes doivent respecter une distance aux habitations d'au minimum 500 mètres.
- Elles doivent être éloignées des radars météo et militaires.

SUR LES ÉTUDES D'IMPACT

Des études sur la flore et la faune locale, sur les chauves-souris et les oiseaux, mais aussi sur le paysage, le patrimoine et l'acoustique sont réalisées pour respecter le territoire sur lequel un projet est implanté.

Le saviez-vous ?



Une éolienne située à 500 mètres d'une habitation génère très peu de bruit par rapport aux bruits environnants.

Le saviez-vous ?



Le porteur d'un projet éolien doit solliciter l'avis de l'Aviation civile, de l'Armée de l'air, de Météo France et des opérateurs télécom pour définir un site d'implantation.

PAR RAPPORT AU DÉMANTÈLEMENT DES ÉOLIENNES

- Les éoliennes n'ont pas d'impact irréversible sur notre environnement. A la fin du cycle d'exploitation des éoliennes (environ 20 ans), il est obligatoire de remettre le site en état.

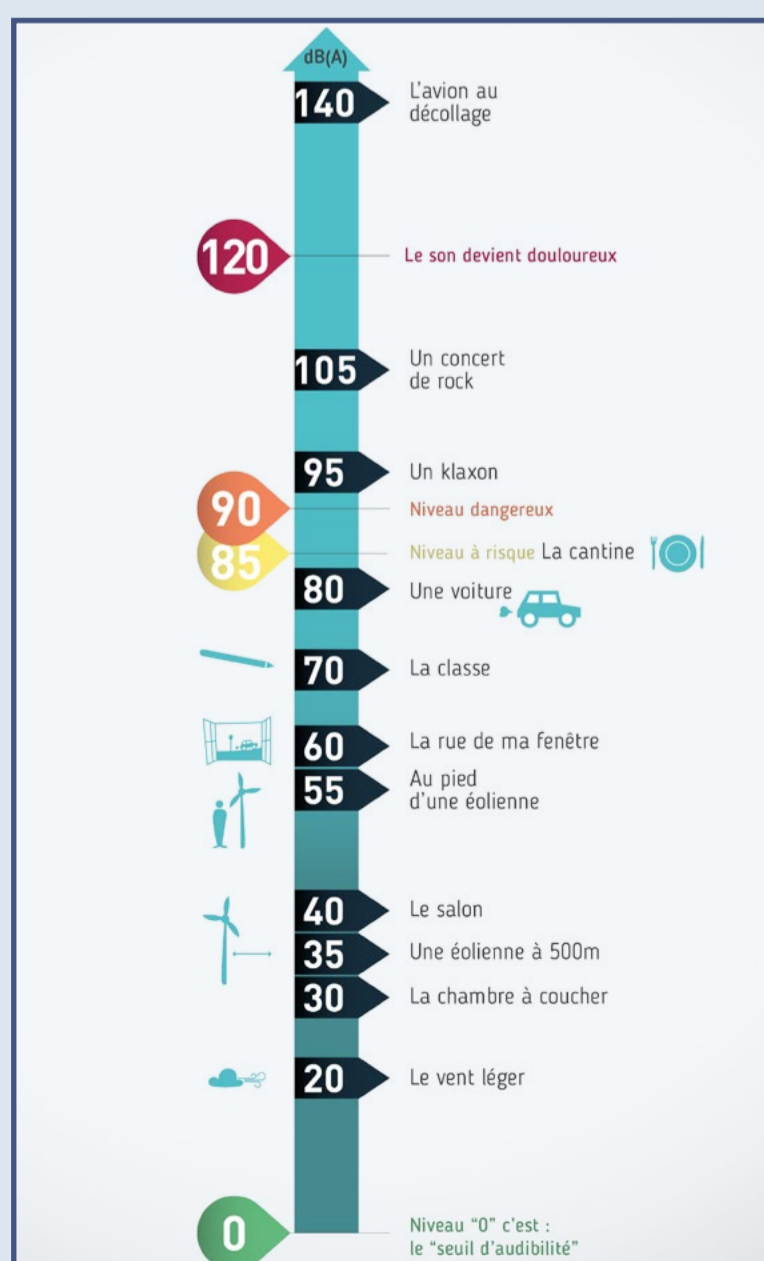
Le saviez-vous ?



Les garanties financières nécessaires au démontage des éoliennes et à la remise en état des terrains sont constituées avant même que le parc soit en activité. Un montant de 50 000 € par éolienne est ainsi réservé à ces opérations.

En cas de refus de l'exploitant, la construction du parc ne peut pas commencer (arrêté du 26 août 2011 qui régit la réglementation ICPE de l'éolien).

L'impact sonore de l'éolien n'est pas dangereux pour la santé



LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

